

Bordereau de signature

ARR2016_0159



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	28/07/2016	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	28/07/2016	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2016-07-28)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // arrete_mairie

ARR2016_0159

ARRETÉ

OBJET: Arrêté autorisant l'association « Marne-la-Vallée Basket » à organiser un stage sportif au parc de Noisiel, du mardi 16 au vendredi 19 août 2016.

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code Général des collectivités Territoriales en ses articles L 2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

CONSIDERANT que l'association sportive « Marne-la-Vallée Basket » organisera un stage sportif encadré par des éducateurs sportifs diplômés (convention passée avec l'association « Frenchy Associate »), du mardi 16 au vendredi 19 août 2016, de 8h30 à 17h30,

CONSIDERANT la demande présentée par Madame Ona Embo – Présidente de l'association sportive « Marne-la-Vallée Basket », le lundi 16 février 2016 - en vue d'organiser un camp de basket, et dans le cadre de ce stage, des animations sportives, du mardi 16 au vendredi 19 août 2016, dans le parc de Noisiel,

CONSIDERANT l'avis favorable émis par la Communauté d'Agglomération « Paris – Vallée de la Marne » pour l'organisation d'activités sportives uniquement dans la zone de l'anneau du nord du parc, mises à part les courses sur les allées,

CONSIDERANT que la manifestation organisée se déroule sur le domaine public,

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer le bon déroulement de la manifestation (tranquillité, sécurité et ordre),

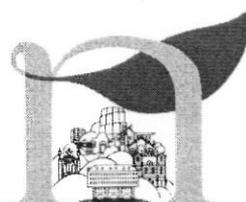
ARRETE

ARTICLE 1 : L'association « Marne-la-Vallée Basket » est autorisée à organiser des animations sportives encadrées par des éducateurs sportifs diplômés, dans le parc de Noisiel, du mardi 16 au vendredi 19 août 2016, de 8h30 à 21h30,

ARTICLE 2 : l'association appliquera les prescriptions suivantes :

- Se conformer au règlement des parcs et forêts, des promenades et des espaces verts publics transmis par la Communauté d'Agglomération « Paris – Vallée de la Marne »,
- Nettoyer et remettre en état les lieux,
- Respecter la tranquillité publique,
- Prendre les précautions nécessaires pour assurer la sécurité des personnes (participants et tiers),

1/2



VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté N°2016_

0159

Autorisant l'association « Marne-la-Vallée Basket » à organiser un stage sportif au parc de Noisiel, du mardi 16 au vendredi 19 août 2016.

ARTICLE 3 : le présent arrêté sera affiché sur place par les organisateurs,

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- M. le Commissaire de Police de Noisiel,
- M. le Commandant de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Lognes,
- M. le Président du Tennis club de Noisiel,
- M. le Maire-adjoint délégué aux travaux et à la tranquillité publique,
- M. le Maire-adjoint délégué à l'urbanisme, aux transports et à l'environnement,
- M. le Conseiller Délégué aux activités sportives,
- M. le Directeur Général des Services,
- les agents de la Police Municipale de la ville de Noisiel,
- le Service Urbanisme de la ville de Noisiel,
- les Services Techniques (voirie, espaces verts) de la ville de Noisiel,
- le Service des Sports de la ville de Noisiel,

Ils sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

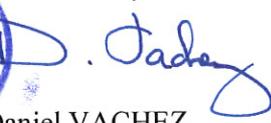
ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de sa transmission au représentant de l'état et de son affichage ou publication.

Fait à Noisiel, le 25 JUIL. 2016



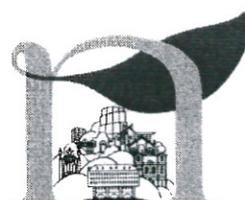
Le Maire,


Daniel VACHEZ

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	28 JUIL. 2016
Affiché le	28 JUIL. 2016
Notifié le	28 JUIL. 2016
Publié le	28 JUIL. 2016

2/2



hôtel de ville
tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49

place E.Menier B.P. 35
77426 Marne la Vallée cedex 2

Acquitté en PREFECTURE le 28/07/2016